

Tabassé parce qu'il était noir, SOS Racisme se constitue partie civile pour violences racistes

Publié le 06/01/2015 à 03:51, Mis à jour le 06/01/2015 à 07:36

Justice - Montauban (82) - Aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de carcassonne

C'est un procès pour le moins attendu, les faits remontants à septembre 2009, qui se tient, cet après-midi devant le tribunal correctionnel de Carcassonne : celui de deux Montalbanais, de 28 ans et son comparse, un militaire de 36 ans, tous deux poursuivis pour violences en réunion à l'encontre de deux jeunes hommes dans une impasse de **Montauban**.

L'affaire qui aurait dû être jugée depuis un moment devant le tribunal correctionnel de Montauban, a pris une tournure procédurale singulière en raison du caractère racial des violences commises contre l'une des victimes, un franco-camerounais. En effet, le cabinet montalbanais Rey-Rossi qui représente les deux parties civiles ainsi que l'association SOS Racisme qui poursuit également les deux agresseurs, aura dû longuement batailler pour parvenir à cette audience avec les qualifications de violences racistes.

Un rugbyman du CA Castalsarrasin s'interpose courageusement

Après des appels devant les juridictions de Toulouse, Paris et Montpellier, le tribunal audois aura à revenir sur des faits qui auraient pu avoir une tournure extrêmement grave si un jeune rugbyman castelsarrasinois n'était pas intervenu pour faire cesser l'agression en cours. Dans la soirée du 20 au 21 septembre 2009, en effet, deux amis qui passent la soirée pour suivre la retransmission d'un match de football dans un bar pizzeria de l'avenue du 10e Dragon, à Montauban, sont interpellés par deux individus Clément H. et Thierry K. qui leur réclament des cigarettes. Devant leur refus, ces derniers lâchent des injures racistes à l'un des deux amis né au Cameroun. Inquiets que la situation ne dégénère, les deux jeunes hommes quittent l'établissement. En vain. À quelques dizaines de mètres du café, l'un des deux hommes s'effondrait au sol après avoir reçu un coup au visage. Un choc si violent que celui-ci perdait immédiatement connaissance alors que son ami pris en chasse par les deux agresseurs, connaissait un sort identique en essayant de leur échapper, rue Foucault.

Mis au sol, Clément H. et son acolyte Thierry K. n'hésitaient pas à frapper le Camerounais à coup de pieds. Ce dernier perdant connaissance ne devait son salut qu'à l'intervention d'un joueur du CAC rugby qui passant dans la ruelle, avait vu les deux agresseurs rouer de coup un homme au sol. Ce

jeune pompier castelsarrasinois devait physiquement s'interposer pour arrêter les deux individus qui continuaient à tabasser leur victime inconsciente. Il lui portait immédiatement secours celui-ci souffrant d'une fracture et de nombreux hématomes, plaies et contusions, passé comme son ami par une dizaine de jours hospitalisés. L'enquête ouverte démontrait, par ailleurs, que l'un des agresseurs Clément H. était en état de récidive pour des faits similaires commis en 2007 et condamnés à Montauban. Les agresseurs qui encourent de la détention ferme, risquent aussi de lourdes indemnités aux victimes.

Max Lagarrigue.